

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 333

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup et Mme Genevard

-----

### ARTICLE 17

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Aux termes de cet article, les embryons transgéniques ou chimériques ne sont plus interdits. Cette évolution est dangereuse pour l'humanité. C'est pourquoi cet amendement vise à rétablir cette interdiction absolue.